

SEANCE DU 26 JANVIER 2021

L'an deux-mille-vingt, le 15 décembre à 19 heures, s'est tenu à huis-clos le conseil municipal de Bréville Sur Mer, légalement convoqué dans la salle de conseil sous la présidence de Stanislas MARTIN, Maire.

Date de convocation : 19 janvier 2021

Etaient présent :

Mmes Eloïse BABILONI, Marie-Claude HOLLANDE, Chantal LEDESERT, Myriam ROULEAU, Brigitte VAUR.

Mrs Bruno BOUET, , Frédéric FORTIN, Mickaël LE HELLOCO, Eric LENGRONNE, Stanislas MARTIN, Jean-Michel POLGE, élus municipaux, et Mme Brigitte GEORGES, secrétaire de mairie

Absent (es) excusé (es) :

Denis LAVAT ayant donné procuration à Jean-Michel POLGE

Jacques BOUTOUYRIE ayant donné procuration à Marie-Claude HOLLANDE

Annick PEYRE ayant donné procuration à Stanislas MARTIN

Emeline THEVENIN

Secrétaire de Séance : Jean-Michel POLGE

Ordre du jour

- Convention Bréville frais
- Information SCOT
- Formation Elu
- Point sur l'informatique
- Questions diverses

Délibérations

En raison des conditions sanitaires, le conseil municipal vote le huis-clos pour l'ensemble de la séance.

CONVENTION BREVILLE FRAIS

Afin de favoriser l'approvisionnement des Brévillais en produits frais , la municipalité met à disposition de l'association Le Court-circuit de Bréville à titre gratuit, les locaux dite «de la Bergerie », et l'espace clos bitumé attenant afin de pouvoir y tenir une fois par semaine, un drive solidaire « Bréville frais ».

Monsieur le Maire propose la signature d'une convention avec l'association pour définir les règles d'occupation des locaux.

Le conseil municipal adopte le texte de la convention à l'unanimité.

INFORMATION SCOT

Le Schéma de Cohérence Territoriale encadre le PLUI qui est en préparation. Il définit les zones pouvant être urbanisées en fonction des espaces construits existants.

Bréville est concernée par la partie littorale du SCOT. Les documents sont consultables en mairie.

Une attention particulière devra être portée aux possibilités de développement des activités brévillaises : golf, aérodrome, club Hippique, Champ de course,...

FORMATION DES ELUS

Marie-Claude Hollande Adjointe et en charge de la gestion du cimetière demande une formation juridique/funéraire.

Nous sommes en attente d'une réponse de la caisse des dépôts et consignations, concernant le fonctionnement du DIF des élus et le financement.

POINT SUR L'INFORMATIQUE

- La mairie a fait appel à un nouveau prestataire YSIPC
- nouveau nom de domaine **brévillesurmer.fr**
- de nouvelles boîtes aux lettres (mairie, maire, services techniques)
- un agenda partagé pour les élus, (un tuto sera proposé aux élus)
- Installation d'un NAS (stockage de données informatiques) avec accès pour les élus (un tuto sera proposé aux élus)
- Une Newsletter a été mise en place, elle sera publiée régulièrement. Inscription sur le site de la mairie (onglet contact)

QUESTIONS DIVERSES

Nous avons eu une information COVID qui nous recommande la plus grande vigilance, la Manche est en forte progression dans les contaminations.

Trois centres de vaccination ont été mis en place autour de Granville (Granville Avranches, Coutances) un centre de vaccination mobile peut être mis en œuvre.

Le Golf nous a fait une demande de location de la parcelle jouxtant l'ancien champ de tir. Il n'y a pas d'opposition du conseil municipal sur le principe, mais actuellement ce terrain est dans un zonage au PLU qui ne le permet pas. Nous ferons remonter cette demande auprès de la communauté de communes qui est en charge du nouveau PLUI.

Granville a répondu à notre demande d'acquisition du parking de l'ancienne discothèque. Une proposition nous a été faite, nous poursuivons les discussions.

La séance est levée à 20h03

SEANCE DU 23 FEVRIER 2021

L'an deux-mille-vingt et un, le 23 février à 19 heures, s'est tenu à huis-clos le conseil municipal de Bréville Sur Mer, légalement convoqué dans la salle de conseil sous la présidence de Stanislas MARTIN, Maire.

Date de convocation : 16 février 2021

Etaient présent :

Mmes Eloïse BABILONI, Marie-Claude HOLLANDE, Chantal LEDESERT, Myriam ROULEAU, Brigitte VAUR.

Mrs Bruno BOUET, Frédéric FORTIN, Mickaël LE HELLOCO, Eric LENGRONNE, Stanislas MARTIN, Jacques BOUTOUYRIE, élus municipaux, et Mme Brigitte GEORGES, secrétaire de mairie

Absent (es) excusé (es) :

Denis LAVAT ayant donné procuration à Stanislas MARTIN

Emeline THEVENIN ayant donné procuration à Brigitte VAUR

Jean-Michel POLGE ayant donné procuration à Marie-Claude HOLLANDE

Annick PEYRE

Secrétaire de Séance : Marie-Claude HOLLANDE

Ordre du jour :

- Délibération autorisant le Maire à signer une vente de terrain
- Contrat de groupe pour les assurances statutaires
- Mise en place du RIFSEEP pour le personnel
- Information, demande de Mr Coligny (Luna park)
- Remise exceptionnelle charge logement Mme NOLLIS
- Remise de médaille à Mme Brigitte GEORGES
- Réflexion sur l'installation de commerces suite à des demandes
- Questions diverses

Délibérations :

- En raison des consignes sanitaires, le conseil municipal vote le huis-clos pour l'ensemble de la séance.

DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER UNE VENTE DE TERRAIN

Suite à une demande de Mr MARIE « Auberge des casses croûtes » de faire l'acquisition d'une parcelle de terrain attenant à l'Auberge et pour régulariser un état de fait à savoir la terrasse et une place de stationnement pour une surface totale de 318 m² (partie de la parcelle AH 87 et 30m² sur l'ancienne voie départementale aujourd'hui déclassée). Cette demande a été validée le 5 mars 2020 par la précédente municipalité au prix de 40€ le m² (prix de vente conseillé par les domaines).

M et Mme DESFOUX, qui n'habitent plus notre commune depuis plusieurs mois ont adressé un courrier recommandé à l'ensemble des membres du conseil municipal. Ils souhaiteraient acquérir une parcelle de 30 m² qui fait partie de ce terrain.

Par ailleurs M et Mme EURY nous ont fait une demande équivalente.

Malgré cette pression et après lecture de l'article L2241-1 qui donne pouvoir au conseil municipal de délibérer sur la gestion des biens immobiliers de la commune, et en connaissance de cause, le conseil municipal à l'unanimité valide la décision de vente du 5 mars 2020 et autorise le Maire à signer l'acte de vente.

CONTRAT DE GROUPE POUR LES ASSURANCES STATUTAIRES

Depuis le 1 janvier 1986, dans le cadre de ses missions facultatives, le Centre de Gestion de la Manche qui gère le personnel communal met à la disposition des collectivités et établissements du département deux contrats de groupe dont l'objet est de garantir leurs obligations d'employeur public à l'égard de leurs agents pour les risques décès, accident de service, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, grave maladie et maternité. Le contrat actuel souscrit auprès du Cabinet GRAS SAVOIE/compagnie GROUPAMA CENTRE MANCHE arrivera à échéance le 31 décembre 2021.

En vertu de l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche lance au cours du 1^{er} semestre 2021, une consultation afin de souscrire un nouveau contrat de groupe à adhésion facultative à partir du 1^{er} janvier 2022.

A l'unanimité le conseil municipal donne son accord pour lancer l'appel d'offres.

MISE EN PLACE DU RIFSEEP POUR LE PERSONNEL

En 2014 un décret a instauré, pour les fonctionnaires des collectivités territoriales un nouveau régime indemnitaire, exclusif de toutes autres primes et indemnités tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Le régime indemnitaire est attribué aux agents titulaires et stagiaires exerçant les fonctions du cadre d'emplois concerné :

- Secrétaires de mairie
- Rédacteurs territoriaux
- Adjoints administratifs territoriaux
- Adjoints techniques territoriaux
- Agents de maîtrises territoriaux

Le RIFSEEP comprend 2 parts :

- L'Indemnité de Fonction, de Sujétions, d'Expertise (IFSE) qui valorise la nature des fonctions des agents et leur expérience professionnelle.

· Le Complément Indemnitare Annuel (CIA), qui tient compte de l'engagement professionnel et a vocation à être réajusté, après chaque évaluation annuelle, pour tenir compte de l'atteinte des objectifs et de la manière de servir, appréciées au titre de la période antérieure.

Après accord du comité technique en date du 17 février 2021 le conseil municipal à l'unanimité donne son accord.

INFORMATION, DEMANDE DE MR COLIGNY LUNA PARK

Mr COLIGNY exploite un parc d'attraction à l'Aiguillon sur Mer en Vendée, il recherche un terrain proche de la plage pour l'été afin d'installer une mini fête foraine pour petits et grands avec manège, toboggans, grande roue, structures gonflables, carabine, etc

Echange du conseil municipal, plusieurs questions et remarques :

Quel emplacement possible, manège trop haut problème avec la réglementation de l'aérodrome, nuisances sonores... Les membres du conseil municipal ne sont majoritairement pas très favorables mais souhaiterait toutefois des informations complémentaires.

REMISE EXCEPTIONNELLE CHARGES LOGEMENT MME NOLLIS

Mme NOLLIS locataire d'un logement de la mairie, suite à une panne de chaudière n'a pas eu de chauffage, ni d'eau chaude pendant 3 semaines. Elle a dû se chauffer avec des radiateurs électriques. Actuellement elle paie un forfait de 70€ par mois de charges (Eau et Gaz). Monsieur le Maire propose au conseil municipal afin de la dédommager de lui faire une remise de 70 € sur les charges du loyer du mois mars.

A l'unanimité le conseil municipal a donné son accord.

REFLEXION SUR L'INSTALLATION DE COMMERCES SUITE A DES DEMANDES

Une coiffeuse et un kinésithérapeute ont chacun contacté la Mairie car ils sont à la recherche d'un local pour s'installer. Ceci nous a amené à réfléchir sur l'intégration de locaux professionnels dans le cadre de l'aménagement du Bourg. Monsieur le Maire a souligné qu'il faudra aussi réfléchir à un emplacement pour Bréville Frais.

REMISE DE MEDAILLE A MME BRIGITTE GEORGES

Mme Brigitte GEORGES, secrétaire de mairie a été décorée par Mr le Maire de la médaille de vermeil d'honneur régionale, départementale et communale au titre de récompense pour trente années au service de la collectivité locale.

QUESTIONS DIVERSES

- **Terrain parking discothèque appartenant à Granville**

Un accord de principe nous a été transmis par la Mairie de Granville, en attente du vote de leur prochain conseil municipal au mois d'avril sur notre proposition d'achat du terrain auprès de l'ancienne discothèque.

- **Information budgétaire Communauté de Commune Granville Terre et Mer**

Lors du conseil communautaire du 11 février 2021 de la communauté de communes Granville terre et Mer a été présentée aux élus le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), trois points important en ressortent :

1. Les finances de GTM sont saines avec une capacité de désendettement de 5.6 années.
2. Reprise de la provision sur la zone du Taillais. GTM avait un risque de 1.7 millions d'Euros sur cette zone et avait déjà provisionné 850 000 €. En fait ce risque sera pris en charge par l'assurance de GTM et cette provision va pouvoir être reprise dans le budget 2021.
3. Une volonté de renforcer les équipes de GTM. Les équipes actuelles connaissent des difficultés à assurer leurs missions et la part de dépenses de personnel dans le budget par rapport à des communautés de communes comparables sont en dessous de la moyenne. Un certain nombre de recrutements sont prévus qui représenteront +4.6% sur le budget 2021.

- **Chenilles processionnaires**

Le FDGDON 50 (Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisible de la Manche) présente les risques, Les moyens de luttés et les entreprises compétentes pour lutter notamment contre les chenilles processionnaires.

Chaque habitant de la commune est invité à consulter le site du FDGDON 50 (www.fdgdon50.com) de manière à traiter dans sa propriété.

La Commune pour sa part a fait le choix de mettre en place des nichoirs à mésanges sur les zones communales infestées.

- **Demande de Mme Chantal LEDESERT**

Mme LEDESERT rapporte au Conseil Municipal une demande qui lui a été faite, la pose d'un banc à l'entrée du parking côté golf et un autre à la plage près de l'emplacement des remorques de bateaux, Le parking appartenant au conservatoire du littoral Monsieur le Maire va prendre contact avec eux.

- **Demande de Mme Myriam ROULEAU**

Mme rouleau rapporte une demande qui lui a été faite, la pose d'une borne électrique et d'un point d'eau pour les campings cars. Après discussion il s'avère que c'est quelque chose qui n'ai pas simple à gérer cela demande réflexion.

La séance est levée à 19h45

SEANCE DU 06 AVRIL 2021

L'an deux-mille-vingt et un, le 06 avril à 19 heures, s'est tenu à huis-clos le conseil municipal de Bréville Sur Mer, légalement convoqué dans la salle de conseil sous la présidence de Stanislas MARTIN, Maire.

Date de convocation : 30 mars 2021

Etaient présent :

Mmes Eloïse BABILONI, Marie-Claude HOLLANDE, Chantal LEDESERT, Brigitte VAUR, Emeline THEVENIN, Annick PEYRE.

Mrs Bruno BOUET, Frédéric FORTIN, Mickaël LE HELLOCO, Eric LENGRONNE, Stanislas MARTIN, Jacques BOUTOUYRIE, Jean-Michel POLGE élus municipaux, et Mme Brigitte GEORGES, secrétaire de mairie

Absent (es) :

Denis LAVAT, Myriam ROULEAU

Secrétaire de Séance : Jean-Michel POLGE

Ordre du jour :

- Vote du Compte administratif 2020
- Vote de Compte de gestion 2020
- Présentation du budget 2021
- Vote des Taux d'imposition
- Vote du Budget 2021
- Vote des subventions
- Délibération autorisant le Maire à signer l'appel d'offre de maîtrise d'ouvrage et des marchés subséquents pour la nouvelle salle polyvalente
- Terrain Granville
- Questions diverse

Délibérations :

- En raison des consignes sanitaires, le conseil municipal vote le huis-clos pour l'ensemble de la séance.

Monsieur le Maire demande en début de séance si le conseil municipal accepte d'ajouter un point à l'ordre du jour : vente d'une parcelle de terrain à cap fun sujet qui avez déjà été abordé lors d'un conseil précédent, les membres du conseil accepte à l'unanimité.

• Vote du Compte administratif 2020

M Stanislas MARTIN, Maire, présente le compte administratif 2020 qui se traduit, par un excédent de fonctionnement de 95904.93 € et un excédent d'investissement de 126 879.05 €

Conformément à la loi Monsieur BOUTOUYRIE Jacques, 1er adjoint prend la présidence et met au vote l'approbation du compte administratif 2020. Il est adopté à l'unanimité.

• **Vote du compte de gestion 2020**

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable au compte de gestion du receveur municipal qui se traduit par des résultats identiques au compte administratif.

• **Présentation du budget 2021**

Monsieur le maire présente l'état des emprunts avec l'incidence sur le budget 2021, les travaux et achat d'investissement envisagés pour l'année.

	CAPITAL	INTERETS	capital restant du	DEBUT	FIN
CAISSE EPARGNE LA BEAUMONDERIE 1.76%	8 882.87	3 067.02	174 262.62	2017	2037
CREDIT MUTUEL AVENUE DE LA PLAGES 2.72%	24 206.22	1 261.42	55401.30	2011	2023
CAISSE EPARGNE TRAVAUX DIVERS 1.35%	5 408.50	511.79	39 368.48	2017	2027
CREDIT MUTUEL LOGEMENTS 2.93%	10 936.47	2 069.09	70 617.35	2015	2026
CAISSE EPARGNE PRÊT RELAIS TERRAIN 0.30%		915	305 000.00	2020	2022
CAISSE EPARGNE PRÊT DISCOTHEQUE 0.93%	8 571.58	2 405.60	240 000.00	2021	2045
TOTAL	58 005.64	10 229.92	884 649.75		

Section investissement :

DEPENSES		RECETTES	
Déficit reporté	0	Excédent reporté	130 593
Emprunts et caution	58 606	Autofinancement	16 556
Eclairage public	34 575	Réserve	
Porte à flot	10 000		
Outillage et matériel	4 000	FCTVA	14 000
Véhicule	22 000	Taxe d'aménagement	9 000
Divers (mobilier urbain)	8 000		
terrain	3 000	Vente terrain	15 000
Voirie	46 000	amortissement	20 432
Honoraire (projet salle)	20 000	caution	600
TOTAL	206 181	TOTAL	206 181

Puis, sont abordés les dépenses de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Charges Générales	367 593	Produits de services	4 700
Charges de personnels	185 700	Impôts et taxes	320 642
Autres charges gestions	96 630	Dotations	120 122
Charges financières	10 630	Revenus des immeubles	40 000.00
Atténuation de charges	47 061		
Autofinancement	16 556	Excédent reporté	259 939
Charges exceptionnelles	1 000	Produit except.	200.00
Amortissement	20 433		
TOTAL	745 603	TOTAL	745 603

On peut souligner, que de gros efforts ont été faits sur l'électricité, les locations mobilières et les assurances.

Les recettes restent similaires à celles des années précédentes.

Les finances se présentent de façon saine, la trésorerie n'est pas tendue et notre capacité d'auto financement s'est améliorée, ainsi que notre capacité d'emprunts.

L'arrêt de la location de la salle des fêtes représente un manque à gagner d'environ 13 000€.

• *Vote des Taux d'imposition*

Le budget a été présenté sans changement de taux soit : 12,84 %.

La proposition est de se rapprocher du taux moyen des communes environnantes en ajustant le taux de la taxe foncière à 14,12 % soit une augmentation moyenne par foyer de 23€.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

• *Vote du Budget 2021*

Le budget est adopté à l'unanimité en tenant compte du nouveau taux.

• *Vote des subventions*

Les subventions sont reconduites à l'identique pour les associations qui en ont fait la demande. Une subvention exceptionnelle de 500€ a déjà été versée à l'association Botanik'art en Janvier 2021 pour une manifestation culturelle au printemps ainsi que 100€ pour l'organisation du THELETON. Les subventions suivantes sont adoptées à l'unanimité.

Association	2020	Demande 2021	Proposition 2021
Souvenir Français	100 €	Courrier	100 €
Bibliothèque pour tous	150 €	Courrier	150 €
Secours Populaire Granville	100 €	Courrier	100 €

• *Vente de terrain à Cap Fun (camping)*

Monsieur le Maire rappelle la demande de Cap Fun (camping), pour l'acquisition de la parcelle cadastrée AE 105 d'une surface de 5425 m² jouxtant le camping. Monsieur le Maire propose au conseil municipal un prix de 3255€ la parcelle. Eloïse Babiloni gérante du camping ne prend pas part au vote, à l'unanimité les membres du conseil municipal autorisent le Maire à signer la vente de cette parcelle

• *Délibération autorisant le Maire à signer l'appel d'offre de maîtrise d'ouvrage et des marchés subséquents pour la nouvelle salle polyvalente*

M. le Maire rappelle au conseil municipal le projet de restructuration de l'ancienne discothèque en salle communale et le transfert des ateliers municipaux.

Pour cela la commune va soumettre à un appel d'offre un accord cadre mono-attributaire en application avec le code de la commande publique

Cette appel d'offre ce fera à travers une procédure adapté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'appel d'offre de maîtrise d'ouvrage et des marchés subséquents, affairant à ce dossier

- **Terrain Granville**

La délibération est reportée à un prochain conseil, la Mairie de Granville n'ayant toujours pas validée son offre.

La séance est levée à 20h00.

SEANCE DU 20 AVRIL 2021

L'an deux-mille-vingt et un, le 20 avril à 19 heures, s'est tenu à huis-clos le conseil municipal de Bréville Sur Mer, légalement convoqué dans la salle de conseil sous la présidence de Stanislas MARTIN, Maire.

Date de convocation : 13 avril 2021

Etaient présent :

Mmes Eloïse BABILONI, Marie-Claude HOLLANDE, Chantal LEDESERT, Brigitte VAUR, Emeline THEVENIN, Annick PEYRE, Myriam ROULEAU.

Mrs Bruno BOUET, Frédéric FORTIN, Mickaël LE HELLOCO, Eric LENGRONNE, Stanislas MARTIN, Jacques BOUTOUYRIE, Jean-Michel POLGE élus municipaux, et Mme Brigitte GEORGES, secrétaire de mairie

Absent (es) :

Denis LAVAT ayant donné procuration à Stanislas MARTIN

Secrétaire de Séance : Jean-Michel POLGE

Ordre du jour :

- Délibération pour la compétence mobilité de Granville Terre et Mer
- SDEM prise de compétence gaz
- Demandes de subvention
- Information sur l'éclairage public
- Présentation du pacte de gouvernance de Granville Terre et Mer
- Répertoire des bâtiments dit remarquables au PLU
- Information sur le lancement de l'appel d'offre pour la salle polyvalente
- Information accueil périscolaire sur Donville les bains
- Point d'avancement des discussions avec le tennis club
- Questions diverses

En raison des dispositions sanitaires dues à la pandémie, le conseil municipal vote le huis clos à l'unanimité.

Délibération pour la compétence mobilité de Granville Terre et Mer

Monsieur le Maire explique en quoi consiste la compétence mobilité.

La loi du 24 décembre 2019 d'organisation des mobilités (LOM) invite les communautés de communes à se prononcer avant le 31 mars 2021 sur le transfert de la compétence d'organisation de la mobilité, dans les conditions de l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Cette loi répond à plusieurs objectifs :

- sortir de la dépendance automobile, notamment dans les espaces de faible densité ;
- accélérer le développement des nouvelles mobilités
- concourir à la transition écologique en développant les mobilités actives (politiques cyclables, marche) ;
- programmer les investissements dans les infrastructures de transport

Le conseil communautaire a voté pour prendre la compétence. Il y aura une nécessité de travailler avec les EPCI voisins en cas de continuité du bassin de déplacements

Les communes doivent adopter ce transfert de compétence par une majorité qualifiée avant le 30 juin. Les voiries resteront de la compétence communale.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter la prise de compétence mobilité par l'EPCI, à l'unanimité du conseil municipal donne son accord.

SDEM prise de compétence gaz

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'intérêt de transférer la compétence gaz au SDEM 50, en particulier pour les raisons suivantes :

Les communes sont les autorités organisatrices de la distribution du gaz (propriétaire du réseau). GRDF est concessionnaire du réseau, mais le contrôle de celui-ci est du ressort de la mairie.

Aujourd'hui, nous ne disposons pas des moyens humains, techniques et financiers pour assurer ce contrôle approfondi. Le SDEM a plus de poids pour traiter le sujet en cas de problème et se trouve à même de nous guider pour le développement du réseau.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de transférer cette compétence optionnelle « Gaz » au SDEM 50

A l'unanimité le conseil municipal autorise le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens ainsi que tous les documents relatifs à ce transfert de compétence.

Demandes de subvention

Certaines associations qui recevaient des subventions municipales ont enfin fait leur demande. Le Conseil municipal reconduit les subventions suivantes :

AFEL	100€	Le comité des fêtes	100 €
La chasse	100 €	l'AGAPEI	100 €
Les Oyats	100 €		

A l'unanimité le conseil municipal donne son accord pour ces subventions

Information sur l'éclairage public

Une réflexion est lancée sur la qualité de l'éclairage public :

- économie d'énergie (LED)
- horaires de fonctionnement
- utilité de certains candélabres

Dans un premier temps, une réunion des élus volontaires sera organisée pour préparer des propositions.

Dans un second temps, ces propositions seront soumises aux habitants sous forme de réunions publiques par quartier pour évaluer les besoins et les possibilités.

La sérénité, la sécurité, mais aussi la pollution lumineuse et les dépenses d'énergies constitueront les éléments de cette réflexion.

Présentation du pacte de gouvernance de Granville Terre et Mer

Le pacte de gouvernance définit les relations entre la communauté de communes GTM et les communes ou les élus municipaux. Il permet ainsi de préciser à la fois le processus décisionnel au sein de GTM et les modalités d'association des communes à son fonctionnement au travers du dialogue et de la concertation, il a pour but de conduire à un renforcement de l'esprit communautaire. (L'ensemble du conseil municipal a été destinataire du document complet établi par GTM)

La communauté de communes GTM nous demande notre avis sur ce sujet.

Le conseil municipal à l'unanimité n'émet pas de remarques particulières sur ce document.

Répertorier les bâtiments dit remarquables au PLU

En 2014 quand notre PLU a été adopté, il n'y avait pas de nécessité de répertorier les bâtiments dit remarquables, il était possible de changer la destination d'un bâtiment (ex : une grange qui devient une maison d'habitation).

Aujourd'hui ce n'est possible que si le bâtiment a été étoilé au PLU.

Le conseil municipal est donc sollicité pour établir cet inventaire afin de l'intégrer dans le PLUI.

Information sur le lancement de l'appel d'offre pour la salle polyvalente

L'appel d'offre pour la transformation de la discothèque en salle des fêtes et ateliers municipaux a été lancé pour la partie étude du projet.

L'appel d'offre est ouvert depuis le 15 avril 2021 et se termine le 17 mai 2021.

Information accueil périscolaire sur Donville les bains

Des enfants de Bréville fréquentent le centre de loisirs de Donville les Bains. Les tarifs pratiqués pour les enfants de Bréville (hors commune) sont plus élevés, ce qui est également le cas pour les autres communes avoisinantes dotées d'un centre de loisirs.

Le conseil municipal propose de recenser les enfants qui seraient susceptible de fréquenter ces structures pour éventuellement subventionner cet accueil.

Point d'avancement des discussions avec le tennis club

Une réunion a été organisée avec Mme Crépieux et M Guidecocq. Monsieur le Maire les a sollicités pour l'abatage des arbres envahissants et dangereux. La proposition communale est de répartir les frais par moitié.

Le club souhaite étendre son activité et pouvoir utiliser les cours communaux.

La commune a demandé un projet, mais néanmoins accepterait le déplacement des cours communaux qui par contre resteront propriété de la commune avec accès pour les Brévillais au tarif communal.

Questions diverses

Information sur l'organisation de la Mairie :

Mme Stéphanie ALIX qui exerce actuellement un quart de temps au secrétariat a eu une proposition de contrat sur la commune de Coudeville à compter du 1er janvier 2022 et Mme Brigitte GEORGES a émit le souhait de travailler à plein temps à Bréville à compter de cette même date.

Information tribunal

Dans la séance du 15 décembre 2020 le conseil municipal avait autorisé le Maire à se porter partie civil dans une affaire d'infraction au code l'urbanisme concernant M EURY Alain.

Monsieur le Maire était donc présent au tribunal. Le procureur de la république requiert 1 500 € d'amende dont 1 000 avec sursis. Le délibéré sera rendu le 11 mai 2021.

La séance est levée à 20h20

SEANCE DU 18 MAI 2021

L'an deux-mille-vingt et un, le 18 mai à 19 heures, s'est tenu à huis-clos le conseil municipal de Bréville Sur Mer, légalement convoqué dans la salle de conseil sous la présidence de Stanislas MARTIN, Maire.

Date de convocation : 13 mai 2021

Etaient présent :

Mmes Eloïse BABILONI, Marie-Claude HOLLANDE, Chantal LEDESERT, Brigitte VAUR, Emeline THEVENIN, Annick PEYRE, Myriam ROULEAU.

Mrs Bruno BOUET, Denis LAVAT, Mickaël LE HELLOCO, Eric LENGRONNE, Stanislas MARTIN, Jacques BOUTOUYRIE, Jean-Michel POLGE élus municipaux,

et Mme Brigitte GEORGES, secrétaire de mairie

Absent (es) :

Frédéric FORTIN ayant donné procuration à Jean-Michel POLGE

Secrétaire de Séance : Jean-Michel POLGE

Ordre du jour :

- Délibération sur les travaux de synchronisation des armoires d'éclairage public
- Information sur les réunions publiques concernant l'éclairage public
- Délibération location de parcelles pour de l'éco-pâturage
- Réflexion sur l'aménagement de l'espace public devant l'Auberge
- Acquisition de la parcelle AE 6 propriété de la Commune de Granville
- Convention pour Lunapark
- Entrée de Bourg (La Bicheterie), compte rendu du travail effectué par le département
- Compte rendu de la commission d'appel d'offre suite à l'ouverture des plis de la future salle polyvalente, pour information ou délibération
- Avis sur l'acquisition de terrains par le conservatoire du littoral
- Questions diverses

En raison des dispositions sanitaires dues à la pandémie, le conseil municipal vote le huis clos à l'unanimité.

Délibération sur les travaux de synchronisation des armoires d'éclairage public

Monsieur le Maire fait état d'un problème de dérèglement des horloges concernant l'éclairage public. Afin que toutes les armoires soient dotées des mêmes horloges et puissent être synchronisées, 4 horloges doivent être remplacées. Le SDEM prend en charge 70 % des travaux, reste 870 € à la charge de la commune. La délibération est prise à l'unanimité.

Information sur les réunions publiques concernant l'éclairage public

Pour répondre aux exigences de limitation de la pollution lumineuse et aux économies d'énergie, mais aussi pour économiser le budget de la commune, le nombre de candélabres devrait être considérablement réduit, et les lampes mises aux normes. Une série de réunions publiques de quartiers, le 12 juin 2021, permettront de prendre l'avis de la population. Une annonce sera faite dans le prochain Bréville Info.

Délibération location de parcelles pour de l'éco-pâturage

La commune est propriétaire des parcelles AE 98 d'une superficie 1h 97a 60c et AE 153 d'une superficie de 9h 62a 87c. Nous avons réfléchi à un moyen de faire entretenir ces 2 parcelles.

Monsieur le Maire propose de signer un contrat d'éco-pâturage avec M. Julien OLIVIER qui disposera gratuitement du pâturage sur ces parcelles. En charge à de clore et d'entretenir ces parcelles.

A l'unanimité le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.

Réflexion sur l'aménagement de l'espace public devant l'Auberge

Autour du rond point des casse-croûte, un espace, propriété de la commune, pourrait permettre de constituer un pôle activité, culturel, commercial, ludique... La réflexion est engagée et sera débattue lors d'un prochain conseil municipal.

Acquisition de la parcelle AE 6 propriété de la Commune de Granville

Monsieur le Maire expose la proposition de Granville concernant la vente de la parcelle AE6 (parking de la discothèque) au prix de 2 500.00 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise le Maire à signer l'acte d'acquisition

Convention pour Lunapark

Monsieur Présente la convention qui a été préparée pour l'accueil des manèges sur la parcelle AE6 du 1^{er} juillet au 31 août. La convention prévoit des dispositions pour l'ordre public, les horaires et la gestion du bruit. Trois feux d'artifice seront tirés de la par les bénéficiaires de la convention, dans le courant de la période estivale (après autorisation préalable de Préfecture de la Manche).

La location est prévue pour au prix de 2 000.00€ pour la saison les locataires auront à charge l'électricité, les sanitaires et l'entretien du terrain. Une évaluation du dispositif est prévue tout au long de la saison.

Par 13 voix pour, une contre et une abstention le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Entrée de Bourg (La Bicheterie), compte rendu du travail effectué par le département

Le service départemental de la DDE a commencé à étudier la circulation sur le RD135 au lieu dit la Bicheterie. Une réunion publique aura lieu avec les riverains le 1^{er} juin 2021 à 19h.

Compte rendu de la commission d'appel d'offre suite à l'ouverture des plis de la future salle polyvalente, pour information ou délibération

16 dossiers ont été retirés, 3 bureaux d'étude ont répondu, mais des documents sont manquants. Le compte rendu de la commission d'appel d'offre est donc renvoyé au prochain conseil municipal.

Avis sur l'acquisition de terrains par le conservatoire du littoral

Par un courrier du 5 mai 2021, le Conservatoire du Littoral a informé la commune qu'il se porte acquéreur des parcelles AE 1, AB 90 et AB 34 propriétés de la ville de Granville, situées sur notre commune. Le Conservatoire du Littoral demande l'avis du conseil municipal de Bréville sur Mer sur ce projet d'acquisition.

L'ensemble du conseil municipal a eu connaissance de ce courrier en amont du conseil et le courrier a été projeté lors de la séance.

Après présentation par le maire et débat, le conseil municipal a rendu l'avis suivant à l'unanimité.

- 1) La commune donne **un avis favorable à la cession des parcelles AE 1 (42 346 m²) et AB 90 (994 m²)**. En effet le conservatoire possède déjà l'essentiel du cordon dunaire qu'il entretient. Par contre la commune souhaite que dans l'acte de vente soit notifié la **servitude de maintien et d'entretien du parking public qui donne accès à la plage dit de « la brèche de la demoiselle »** qui occupe une petite partie de cette parcelle.
- 2) La commune donne **un avis défavorable à l'acquisition de la parcelle AB 34 (14 678 m²)**. L'expérience de mise à disposition de parcelles de la commune de Bréville au Conservatoire du Littoral dans la zone rétro-littoral, sur une quinzaine d'années, a été un échec par le non suivi et le non entretien de ces zones qui ont conduit la commune à rompre cette convention.

De plus le Conservatoire est déjà propriétaire depuis de nombreuses années du parking d'accès à la mer proche du golf (partie des parcelles AH 2 et AE 157), malgré des promesses aucun aménagement et entretien significatif a été réalisé.

L'avis du conseil municipal sera transmis au conservatoire du littoral et à la ville de Granville

Questions diverses

Demande du centre équestre :

L'arrêté municipal des protections des dunes et de la plage dans son article 1 « Les chevaux et les chiens sont interdits sur la plage du 1^{er} juillet au 31 Août de 10 heures à 19 heures »

Le centre équestre demande la possibilité d'une ouverture de la plage pour les chevaux dès 18h30.

Le conseil municipal accepte cette modification par 10 voix pour, 5 contre et une abstention.

L'arrêté municipal sera remis à jour dans ce sens.

Elections

Un appel est fait aux assesseurs pour les élections du 20 et 27 juin.

La séance est levée à 20h20

SEANCE DU 15 JUIN 2021

L'an deux-mille vingt et un, le 15 juin à 19 heures, s'est tenu le conseil municipal de Bréville Sur Mer, légalement convoqué dans la salle de conseil sous la présidence de Stanislas MARTIN, Maire.

Date de convocation : 8 Juin 2021

Etaient présent :

Mmes Eloïse BABILONI, Marie-Claude HOLLANDE, Chantal LEDESERT, Emeline THEVENIN Brigitte VAUR.

Mrs Bruno BOUET, Jacques BOUTOUYRIE, Denis LAVAT, Michaël LE HELLOCO, Stanislas MARTIN, Jean-Michel POLGE, élus municipaux.
et Mme Brigitte GEORGES, secrétaire de mairie.

Absent (es) excusés (es)

Annick PEYRE ayant donné procuration à Stanislas MARTIN

Emeline THEVENIN arrivera en retard a donné procuration à Brigitte VAUR

Frédéric FORTIN ayant donné procuration à Jean-Michel POLGE

Eric LENGRONNE

Secrétaire de séance : Marie-Claude HOLLANDE

Ordre du jour :

- Résultat de l'appel d'offre de la future salle polyvalente
- Point sur l'entrée du bourg
- Information sur l'éclairage public
- Abandon du projet Luna Park
- Organisation d'une journée sur la mobilité douce
- Perspectives de la zone N, entre le camping et la future salle polyvalente
- Dates des prochains conseils
- Echange sur le bilan d'une année de mandat
- Point sur la tenue des bureaux de vote
- Questions diverses

Délibérations :

Résultat de l'appel d'offre de la future salle polyvalente

La commune a préparé un marché d'appel d'offre accord cadre pour la transformation de l'ancienne discothèque en salle polyvalente et atelier municipal.

- 16 cabinets ont consulté l'offre

- 3 cabinets ont répondu à l'offre.

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal de l'analyse des offres

Monsieur BROUNAIS du CAUE nous a accompagnés dans la démarche d'évaluation des candidatures.

✓ Les 3 offres sont complètes et recevables.

En reprenant les critères d'évaluation des candidatures et des offres du marché, la candidature du cabinet SELARL LAMARE est ressortie nettement comme la plus pertinente et est donc l'attributaire pressenti.

La commune est entrée en négociation avec l'attributaire pressenti : la SELARL LAMARE. Le but de la négociation était d'obtenir :

- des précisions sur les références fournies
- des précisions sur le traitement de l'aspect paysager du projet
- des précisions sur le rendu des propositions architecturales

Suite à cette audition et à l'information faite au conseil municipal

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer l'attribution du marché à l'entreprise AELRAL LAMARE

A l'unanimité le conseil municipal donne son accord.

Point sur l'entrée de bourg

Nous travaillons avec les services du département pour l'aménagement de la voie et la régulation du trafic routier sur la RD 135 au niveau de la Bicheterie. Une réunion s'est tenue le 1^{er} juin avec les riverains et les représentants des services départementaux.

La largeur inférieure à 6m, les incohérences de vitesse du lieu-dit La Belle Croix limité à 50km/h avec une largeur d'environ 7m, alors que la Bicheterie avec une limitation à 80km/h et une chaussée réduite à plus ou moins de 5,50m, de plus la visibilité de la RD 135 est remise en cause.

La solution envisagée serait la création d'écluses qui permettraient de centrer le trafic des véhicules sur une seule voie, de réduire la vitesse et de favoriser les déplacements doux. Une phase test est proposée pour la période août/septembre pendant laquelle la vitesse sera limitée à 50km/h avec la mise en place d'un comptage des véhicules. Les riverains seront invités à couper leurs haies afin d'avoir une meilleure visibilité (hauteur admissible maximale de 60 cm).

Cette solution pourrait également inciter le trafic de liaison quotidienne vers Granville à rejoindre Coudeville et emprunter la RD 971.

Nous ferons la même opération à l'automne pour le Vau Richard.

Le vote est adopté à l'unanimité.

Information sur l'éclairage public

La municipalité entame une réflexion sur l'éclairage public, cette dernière porte sur 2 points la suppression de luminaires et la baisse d'intensité.

Les propositions retenues par le groupe de travail :

- Suppression d'environ 40 % des points d'éclairage sur les 216 existants.
- Laisser les ronds-points éclairés toute la nuit

- Les autres endroits jusqu'à 23 heures pour une reprise à 6 heures. Exception à étudier pour le restaurant Le Jardin de Léontine ouvert jusqu'à minuit en semaine et 1 heure le samedi.
- Restreindre l'intensité lumineuse pour sécuriser essentiellement les points sensibles : croisement de voies, passages piétons, début et fin de zones urbanisées.

Nous avons organisé le 12 juin, une réunion par quartier, 14 personnes sont venues et ont validé notre proposition. Une phase expérimentale sera mise en place sur un an.

Le Conseil municipal approuve cette expérimentation.

Abandon du projet Luna Park

Le projet d'une animation de manèges pour la saison estivale sur le parking de la future salle des fêtes a été annulé par manque de puissance électrique.

Les animations circassiennes sur l'aire de jeux près des Casses-Croûtes seront maintenues.

Organisation d'une journée sur la mobilité douce

Cette compétence relève de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer. La Commune de Bréville participant pleinement à cette action souhaite impliquer ses habitants. Nous organiserons samedi 18 septembre à 9h30, une randonnée découverte à pied de 6kms et à vélo 15kms environ, au départ de la Mairie pour faire une première visite des lieux afin de recueillir les avis et propositions des citoyens. A l'issue de la matinée, un pique-nique aura lieu sur le parking de l'église. Nous recherchons 2 personnes intéressées pour le pilotage des randonnées à pied et à vélo. Mme Brigitte VAUR et Mr Bruno BOUET proposent de participer.

Perspectives de la zone N, entre le camping et la future salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle les caractéristiques de la Zone N définies dans le PLU. Les zones N sont des espaces naturels à protéger en raison de la qualité du site, des milieux naturels et des paysages.

La zone se décompose comme suit :

Secteur NA : Réserve à l'aérodrome

Secteur NE : Zone d'activités de la mer

Secteur NG : Zone réservée au Golf

Secteur NHP : Zone réservée à l'hippodrome

Secteur NS : Secteur inconstructible identifiant les secteurs sensibles faisant l'objet d'une protection renforcée

La mairie bien sûr respecte et respectera le PLU, mais dans le cadre du futur PLUI nous travaillons à modifier à la marge certaines zones pour conserver le dynamisme des activités existantes sur cette zone comme le golf, l'hippodrome, le camping, l'aérodrome ou encore le balltrap ...

Date des prochains conseils

Calendrier prévisionnel sauf changement particulier.

Mardi 24 Août

Mardi 21 Septembre

Mardi 19 Octobre

Mardi 16 Novembre

Mardi 14 Décembre

Horaire inchangé à 19h00

Mme Emeline THEVENIN est arrivée à 19h30, la procuration est levée.

Echange sur le bilan d'une année de mandat

Le Maire rappelle :

Les engagements de la campagne :

- Aménagement du centre bourg
- Transformation de la discothèque en salle des fêtes
- Entrée de bourg RD 135 Bichetterie et Vau Richard
- Améliorer la communication
- Travailler sur les voies douces
- Participation de la commune à la vie de GTM et structures environnantes
- Ruisseau de la Belle Croix
- Culture et animations

Et le fonctionnement :

Maire et adjoints : Point tous les mardis matin, pilotage et suivi de l'équipe des employés municipaux par Jacques Boutouyrie.

Fonctionnement commissions : Assez peu sollicité. Pouvons-nous faire mieux

Fonctionnement avec le conseil :

- Présentation des sujets par le maire, des adjoints ou des conseillers selon les sujets.
- Gestion du temps : tenir le conseil en 1h à 1h30

A la suite de cette présentation,

Les conseillers se sont exprimés :

Emeline Thévenin : La communication a évolué

Bruno Bouet : Nous avons des informations régulièrement.

Denis Lavat : Confiné loin, les informations circulent bien, les engagements sont respectés.

Chantal Ledésert : Les bancs mis en place sur la commune, les personnes sont satisfaites.

Brigitte Vaur : Mettre une boîte à idées à la mairie, afin que la population participe.

Jean Michel Polge : Invite les brévillais à s'inscrire à la newsletter, à ce jour nous avons 64 abonnés. Il nous informe de la proposition de Bruno en 2020 de la matinée citoyenne du nettoyage du cimetière qui était une bonne initiative.

Mr le Maire informe que le festival d'art contemporain BOTANIK'ART se déroulera le week-end du 26 et 27 juin dans 10 jardins avec la participation de 11 sculpteurs dans les communes de Bréville Donville, Longueville et Yquelon.
Pour Bréville : parking de la Mairie, la Mizière, rue de l'Eglise, le château du Vau Tertreux.

Point sur la tenue des bureaux de vote

Les élections départementales et régionales du 20 et le 27 juin auront lieu à la salle polyvalente de Bréville sur Mer, les deux bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h. La liste des scrutateurs a été validée.

Questions diverses :

Demande d'un permis de construire pour un privé sur la zone d'activité de la mer pour faire du homard d'élevage destiné à l'exportation.

La séance est levée à 19h53

SEANCE DU 24 AOUT 2021

L'an deux-mille vingt et un, le 24 août à 19 heures, s'est tenu le conseil municipal de Bréville Sur Mer, légalement convoqué dans à la salle polyvalente sous la présidence de Stanislas MARTIN, Maire.

Date de convocation : 17 août 2021

Etaient présent :

Mmes Marie-Claude HOLLANDE, Annick PEYRE, Myriam ROULEAU, Emeline THEVENIN, Brigitte VAUR.

Mrs Frédéric FORTIN, Mickaël LE HELLOCO, Eric LENGRONNE, Stanislas MARTIN, Jean-Michel POLGE, Denis LAVAT, élus municipaux,
et Mme Brigitte GEORGES, secrétaire de mairie

Absent (es) excusés (es)

Chantal LEDESERT ayant donné procuration à Marie-Claude HOLLANDE
Jacques BOUTOUYRIE ayant donné procuration à Jean-Michel POLGE
Bruno BOUET, ayant donné procuration à Stanislas MARTIN
Eloïse BABILONI ayant donné procuration Brigitte VAUR.

Secrétaire de séance : Jean-Michel POLGE

Ordre du jour :

- Convention avec la commune de Donville pour l'entretien rue de la Salicorne
- Convention avec la commune de Donville pour le centre de loisirs
- Éclairage public
- Information projet urbanisme et salle polyvalente
- Information personnel communal
- Questions diverses

Délibérations :

Convention avec la commune de Donville pour l'entretien rue de la Salicorne

La rue de la salicorne (lotissement la petite Beaumonderie) est en partage avec la commune de Donville les Bains. Monsieur le Maire a rencontré Mme le Maire de Donville les bains afin de discuter de l'entretien des espaces verts de cette voie. La solution retenue serait de passer une convention avec l'association OSE pour un coût annuel de 2766 € à répartir entre nos deux communes.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention

Convention avec la commune de Donville pour le centre de loisirs

Lors du conseil municipal du 20 avril dernier nous avons évoqué la prise en charge du tarif différentiel commune/hors commune pour les enfants Brévillais fréquentant le centre de loisirs de Donville les Bains.

Actuellement une cinquantaine d'enfants Brévillais d'âge primaire sont scolarisés dans les communes limitrophes (Donville - Yquelon - Coudeville - Bréhal...) donc susceptibles de fréquenter le centre de loisirs.

La commune de Donville nous propose une convention chiffrée, Monsieur le Maire propose de signer cette convention pour une durée de 1an renouvelable.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention à compter du 1^{er} septembre 2021.

Éclairage public

Information du conseil municipal : comme convenu, après consultation de la population, afin de limiter la pollution lumineuse et les coûts, la commune diminuera de moitié le nombre des réverbères actifs pour une durée de un an à titre d'essai à compter du début octobre.

Information projet urbanisme et salle polyvalente

- ✓ Salle polyvalente :

Fin octobre, le cabinet Lamare que nous avons pressenti rendra ses conclusions sur les démarches, travaux et coûts prévisionnels.

- ✓ Modification du PLU :

L'enquête publique est ouverte jusqu'au 9 septembre.

- ✓ Aménagement du centre bourg :

Le Groupe de travail mixte a établi un cahier des charges. Il était prévu de passer un appel d'offre auprès de promoteurs.

Le bureau municipal propose aujourd'hui que la commune pilote le projet afin de garder la maîtrise de la qualité, l'économie avoisinerait le million d'euros en raison du prix envisageable des terrains.

Cela nécessitera des ressources en personnel et en disponibilité.

GTM peut nous aider à suivre ce dossier, et on envisage d'embaucher une personne à mi-temps sur 18 mois.

Des dépenses ponctuelles seront à envisager et les banques contactées sont prêtes à nous suivre.

L'appel d'offre devra donc être passé auprès d'architectes-paysagistes pour finaliser le projet. Ce cabinet retenu devra en assurer par la suite la maîtrise d'œuvre.

Après discussion et demande de précisions, le conseil municipal adopte la proposition à l'unanimité.

Information personnel communal

Patricia Gourmelen a des problèmes de santé, nous avons du recruter une personne à temps plein en CDD pour palier à son absence.

Questions diverses

- Les gens du voyage ont investi un terrain Brévillais à la limite de Donville. En l'absence de réponse réglementaire de la part de GTM qui doit fournir une aire de grand passage, nous sommes obligés de les accepter.
- Le repas senior est annulé pour la deuxième année, en raison des conditions sanitaires. Nous avons opté pour une solution de plats à emporter, préparés cette année par l'Albatros restaurant du golf.
- Essai de circulation sur la Bicheterie. L'expérience est intéressante, diminution de la vitesse, mais les riverains rencontre des difficultés pour entrer et sortir de leur domicile et des nuisances du à une accélération des véhicules entre les chicanes. Après le 15 septembre, un point sera fait avec le département et les riverains.
- **Journée mobilités douces** indisponibilité de certain le 18 septembre, on reporte la journée au 25 septembre. Groupe de travail : Marie Claude Hollande, Jean-Michel POLGE, Myriam Rouleau, Jérôme Perez. Une réunion est prévue vendredi 27 août pour organiser cette journée.

La séance est levée à 19h45

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un le 21 septembre à 19 heures s'est tenu le conseil municipal de Bréville Sur Mer dans la salle polyvalente sous la présidence de Stanislas Martin, maire de Bréville sur mer.

Date de convocation : 16 septembre 2021

Étaient présent :

Mmes Eloïse BABILONI, Marie-Claude HOLLANDE, Chantal LEDESERT, Annick PEYRE, Emeline THEVENIN, Brigitte VAUR.

Mrs Bruno BOUET, Jacques BOUTOUYRIE, Frédéric FORTIN, Mickaël LE HELLOCO, Eric LENGRONNE, Stanislas MARTIN, Jean-Michel POLGE, Denis LAVAT, élus municipaux, et Mme Brigitte GEORGES, secrétaire de mairie

Absente excusée :

Myriam ROULEAU ayant donné procuration à Jacques BOUTOUYRIE

Secrétaire de Séance : Jean-Michel POLGE

Ordre du jour

- Convention de mise à disposition de service avec la commune de Bréhal
- SDEM validation travaux effacement réseau rue des Tamaris
- Point urbanisme : future salle des fêtes et centre bourg, compte rendu enquête publique
- Retour sur le test de la Bicheterie
- Echange avec les habitants du Clos Normand
- Demandes Brigitte LIOTTIER
- Prochain conseil municipal
- Questions diverses

Délibérations :

SDEM validation travaux effacement réseau rue des Tamaris

En Juin 2021 le SDEM nous avait établi un devis pour l'effacement des réseaux rue des Tamaris avec changement des candélabres, au vu des dernières décisions en concertation avec la population de diminuer les points lumineux, le SDEM nous a refait un devis d'un montant de 33 320.00 € à la charge de la commune soit une économie par rapport au devis précédant de 17 160.00 €. Le Conseil municipal adopte le nouveau devis à l'unanimité.

Point urbanisme : future salle des fêtes et centre bourg, compte rendu enquête publique

Salle des fêtes : le cabinet Lamare va venir prendre des mesures semaine prochaine sur site. Nous attendons des plans et un chiffrage pour début novembre.

Centre bourg : Lors de l'enquête publique le commissaire enquêteur a reçu une douzaine de personnes, onze d'entre elles ont fait des remarques. Une réponse à chaque remarque sera faite, le résultat de l'enquête et les réponses aux différentes remarques seront consultables en mairie à partir du mois de décembre 2021.

Certaines remarques portent sur le déclassement en zone agricole de la totalité de la zone à urbaniser (2AU) sur la RD 971^e au niveau de la Beaumonderie au profit du terrain situé en face la Mairie où la réserve sera levée pour devenir une Zone urbanisable. En effet le lotissement la petite Beaumonderie avait été conçu pour avoir une sortie et une circulation en sens unique.

La proposition qui sera faite aux services de l'Etat sera de conserver deux terrains sur quatre en zone 2AU mais l'urbanisation de ces terrains attendra l'aboutissement du PLUI.

D'autres remarques portent sur la qualité du projet et la conservation du cône de vue, ainsi que sur la sécurisation de la circulation sur le secteur, ce qui correspond à l'essence du projet.

Il y a aussi eu quelques demandes pour des services ou des commerces, il faudrait dans ce cas trouver des solutions qui soient viables et pérennes.

Retour sur le test de la Bichetterie

Des « écluses » ont été installées entre les maisons de la Bichetterie et des limitations de vitesse ont été prises de la « Rivière » au centre bourg.

Les retours sont positifs concernant le ralentissement de la circulation mais des difficultés pour certains riverains à sortir de chez eux. Nous attendons le résultat des comptages du département et une réunion sera tenue avec les riverains pour essayer de trouver la meilleure solution et faire éventuellement de nouveaux essais.

Échange avec les habitants du Clos Normand

Nous avons rencontré les habitants du clos normand sur la question de l'écoulement des eaux et de la vitesse excessive des véhicules qui empruntent la rue Patrouillard.

La sortie du clos Normand est donc difficile et peu sécurisée, la vitesse des voitures est excessive. Plusieurs solutions ont été évoquées, mais il faudra dégager un consensus avant d'engager des travaux coûteux.

Pour l'écoulement des eaux, des travaux de busage effectués cette année ont détourné le flux et on retrouve l'eau dans le fossé entre la rue patrouillard et le clos Normand. Nous prévoyons au prochain budget les travaux nécessaires à la finalisation du busage.

Prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal était prévu pour le 19 octobre 2021, il sera avancé au 12 octobre 2021.

Questions diverses

Assurance des personnels

Après étude par le centre de gestion de la Manche, il est proposé d'adhérer au contrat groupama retenu suite à l'appel d'offre. La délibération est prise à l'unanimité.

Proposition de dépôt de pain

Une société nous a proposé d'installer une « machine dépôt de pain ». Ce partenariat serait établi entre la commune, l'entreprise et un boulanger local. L'étude se poursuit.

Voies douces, rappel.

Samedi 25 septembre, une randonnée organisé par la municipalité (piéton et cycliste) afin de faire découvrir les circulations douces de notre commune.

Ce même jour sur le parking de l'église une soirée des voisins sera organisée par le comité des fêtes.

Entretien du cimetière

Une nouvelle journée citoyenne d'entretien du cimetière est prévue pour le samedi 23 octobre 2021.

Aérodrome

Suite à la reprise de la gestion de l'aérodrome par le département, l'amélioration est sensible, après le traçage des pistes, le parking a été refait.

Aire de jeux

Frédéric Fortin nous fait remonter une remarque d'un administré sur l'état de l'aire de jeu pour enfants.

La séance est levée à 20h04

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un le 12 octobre à 19 heures s'est tenu le conseil municipal de Bréville Sur Mer dans la salle polyvalente sous la présidence de Stanislas Martin, maire de Bréville sur mer.

Date de convocation : 5 octobre 2021

Étaient présent :

Mmes Marie-Claude HOLLANDE, Chantal LEDESERT, Annick PEYRE, Emeline THEVENIN, Brigitte VAUR, Myriam ROULEAU.
Mrs Bruno BOUET, Jacques BOUTOUYRIE, Eric LENGRONNE, Stanislas MARTIN, Jean-Michel POLGE, Denis LAVAT, élus municipaux,
et Mme Brigitte GEORGES, secrétaire de mairie

Absente(es) excusé(es) :

Eloïse BABILONI ayant donné procuration à Stanislas MARTIN
Frédéric FORTIN ayant donné procuration à Marie-Claude HOLLANDE

Absent(es)

Mickaël LE HELLOCO

Secrétaire de Séance : Jean-Michel POLGE

Ordre du jour

- Délibération arrêt location Monsieur Lengronne
- Avis du conseil municipal sur l'évolution de la modification du PLU suite au résultat de l'enquête publique et demande d'approbation de la communauté de communes Granville Terre et Mer
- Demande de l'établissement de « la belle vue »
- Information sur l'activité du service urbanisme
- Information sur le projet de territoire
- Médaille de Monsieur Anquetil
- Questions diverses

Délibérations :

DELIBERATION ARRET LOCATION MONSIEUR LENGRONNE

Monsieur le Maire s'est rendu compte que la commune facturait à tort un loyer à Monsieur LENGRONNE Eric pour une partie de la parcelle AB 52 appartenant à la ville de Granville et louée au Golf. Afin de régulariser cette situation nous allons procéder à l'annulation du titre 96 bordereau 27 et refaire la délibération du 28/06/2018 concernant la location des parcelles de marais, les tarifs restant inchangés.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette régularisation

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'EVOLUTION DE LA MODIFICATION DU PLU SUITE AU RESULTAT DE L'ENQUETE PUBLIQUE ET DEMANDE D'APPROBATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GRANVILLE TERRE ET MER

Le conseil municipal prend connaissance de l'avis du commissaire enquêteur et valide les propositions de modification du PLU comme suit : conserver deux terrains (parcelles AH 220 et 221) sur quatre en zone 2AU sur la RD 971^e au lieu dit la Beaumonderie sachant que l'urbanisation de ces terrains attendra l'aboutissement du PLUI et levée de la réserve sur le centre bourg (parcelle AH 134).

A l'unanimité le conseil donne un avis favorable à cette modification du PLU.

DEMANDE DE L'ETABLISSEMENT DE « LA BELLE VUE »

La maison d'hôtes sise au lieu-dit « Les moulins à Vents » demande l'autorisation d'acquérir et d'utiliser une licence IV pour l'ouverture d'un restaurant.

Monsieur le Maire précise au conseil qu'il n'est plus possible de créer de licence IV donc la seule possibilité pour un établissement est d'en faire l'acquisition mais si celle-ci vient de l'extérieur l'avis du Conseil municipal est requis.

A l'unanimité le conseil donne son accord

INFORMATION SUR L'ACTIVITE DU SERVICE URBANISME

Le Conseil municipal a pris connaissance du rapport sur l'activité du service d'Urbanisme.

A la lecture du bilan, on peut constater une augmentation du nombre de dossier traité sur la communauté de communes. Pour la commune de Bréville sur Mer 50 dossiers en 2020 contre 33 en 2019.

INFORMATION SUR LE PROJET DE TERRITOIRE

Les membres du conseil municipal ont été destinataire du projet de territoire de GTM. Après discussion, il est convenu que les conseillers feront remonter au Maire leurs commentaires sur le sujet. Afin que celui-ci les transmette à La communauté de communes.

MEDAILLE DE MONSIEUR ANQUETIL

Monsieur ANQUETIL Hervé est entré dans la collectivité en qualité d'agent technique et garde champêtre en 1991, Monsieur le Maire propose de lui remettre la médaille d'honneur régionale départementale et communale de vermeil pour 30 ans de services et une prime lui sera allouée.

QUESTIONS DIVERSES

- Demande de location de Salle

Mme LE GOHLISSE demande à louer une salle municipale de façon hebdomadaire pour y dispenser des cours de Yoga. Le conseil municipal accepte la demande et fixe la participation à 150€ pour une mise à disposition d'un créneau hebdomadaire.

- Le conseil municipal valide la date de cérémonie des vœux du Maire pour le 7 janvier 2021
- Rencontre avec le Club Oxygène

Monsieur le Maire a reçu les membres du conseil d'administration du club Oxygène. Le club suite à une malfaçon sur les cours extérieurs récemment refaits souhaiterait intégrer les cours communaux dans le bail. Dans les conditions actuelles la Mairie veut conserver ses terrains, elle rappelle que le locataire a obligation d'avoir au moins 4 terrains extérieurs en bon état de fonctionnement et qu'il y a toute la place pour en réaliser de nouveaux

La séance est levée à 20 heures 05

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un le 16 novembre à 19 heures s'est tenu le conseil municipal de Bréville Sur Mer, en Mairie, sous la présidence de Stanislas Martin, maire de Bréville sur mer.

Date de convocation : 9 novembre 2021

Étaient présent :

Mmes Marie-Claude HOLLANDE, Annick PEYRE, Emeline THEVENIN,
Brigitte VAUR, Myriam ROULEAU, Eloïse BABILONI
Mrs Bruno BOUET, Jacques BOUTOUYRIE, Eric LENGRONNE,
Stanislas MARTIN, Jean-Michel POLGE, Frédéric FORTIN,
Michaël LE HELLOCO
élus municipaux,
et Mme Brigitte GEORGES, secrétaire de mairie

Absente(es) excusé(es) :

Denis LAVAT ayant donné procuration à Stanislas MARTIN

Absent(es)

Chantal LEDESERT

Secrétaire de Séance : Marie-Claude HOLLANDE

Ordre du jour

- Passage de la M14 à la M57
- Transfert de compétences SDIRVE au SDEM
- Rapport du SMAAG
- Chèque CADHOC du personnel
- Proposition de revoir l'adressage sur certain lieu dit de la commune
- Information Groupe de travail mobilité douce
- Information sur une proposition d'atelier numérique
- Bilan sur la nouvelle formule du repas des anciens
- Information sur l'éclairage public
- Compte rendu sur la réunion des riverains de la Bicheterie
- Botanik'Art : Bilan et volonté de refaire
- Dates à retenir
- Questions diverses

MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 ABREGEE A COMPTE DU 1ER JANVIER 2022.

En application de l'article 106 III de la loi n °2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1er janvier 2024.

Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M14 (Communes et Etablissements publics de coopération intercommunale), M52 (Départements) et M71 (Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales. Le budget M57 est ainsi voté soit par nature, soit par fonction avec une présentation croisée.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend en outre à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. C'est notamment le cas en termes de gestion pluriannuelle des crédits avec, en fonctionnement, la création plus étendue des autorisations d'engagement mais également, à chaque étape de décision, le vote des autorisations en lecture directe au sein des documents budgétaires. Par ailleurs, une faculté est donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57, pour le Budget Principal, à compter du 1er janvier 2022.

A l'unanimité le conseil municipal donne son accord pour le passage à la M57 au 1^{er} janvier 2021.

TRANSFERT DE COMPETENCES SDIRVE AU SDEM

La commune est adhérente au SDEM50 pour la compétence autorité organisatrice de la distribution d'électricité,

Le SDEM50 est compétent pour la création et l'entretien d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques, et qu'à ce titre le SDEM50 propose la réalisation d'un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques pour ses membres lui ayant transféré cette compétence.

La commune manifeste son intérêt à intégrer la démarche de schéma directeur, en application des dispositions de l'article 5-2 des statuts du SDEM50, le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » suppose les délibérations concordantes du SDEM50 et de la commune ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- Approuve le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au SDEM50 pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables »

RAPPORT DU SMAAG

Monsieur Boutouyrie, Adjoint au Maire, présente au conseil municipal le résumé du rapport du SMAAG.

Le Syndicat Mixte d'Assainissement de l'Agglomération Granvillaise collecte et traite les eaux usées. Le traitement est satisfaisant. 13 communes sont desservies, 333 kms de canalisations, 85 postes dont 3 aux îles Chausey.

En 2020 il y avait 20663 abonnés. Le prix a augmenté de 2,82 à 2,88€/m³. Les différentes analyses réalisées sont de bonne qualité. Sur la commune il y a eu le remplacement de 8 regards de visite dû à des infiltrations d'eau parasites importantes.

A l'unanimité le conseil municipal donne un avis favorable au rapport

CHEQUE CADHOC DU PERSONNEL

Monsieur le Maire rappelle que les communes ont une obligation d'action sociale auprès de leurs employés et pour ce faire il a été instauré il y a plusieurs années la distribution de chèques cadhoc. La municipalité avait mis en place une règle concernant les absences supérieures à 2 mois, les agents dans ce cas ne percevaient pas cet avantage. Nous avons le cas cette année, suite à l'arrêt maladie d'une de nos employés. Monsieur le Maire propose vu l'engagement du personnel de supprimer cette règle.

A l'unanimité le conseil municipal donne son accord

PROPOSITION DE REVOIR L'ADRESSAGE SUR CERTAIN LIEU DIT DE LA COMMUNE

Nous avons pu constater que notre système d'adressage n'était pas parfait, surtout dans les lieux dit, en effet si le facteur lui nous trouve facilement, il n'en est pas de même pour les livreurs et les secours. Nous avons reçu une proposition de la poste

pour nous accompagner dans cette démarche pour un coût de 1300 €. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre nous même en charge ce dossier, il nous faudra faire des réunions d'information avec les riverains concernés en sachant que le plus important sera de rassurer les habitants en les accompagnements d'un point de vu administratif.

INFORMATION GROUPE DE TRAVAIL MOBILITE DOUCE

Après le succès de la demi-journée « les voies douces de Bréville », le bureau municipal a mis en place un groupe de travail pour évaluer et développer les possibilités de déplacements non motorisés sur notre commune. Ce groupe composé d'élus et de citoyens volontaires se réunira à 18 heures avant chaque conseil municipal. Les propositions formulées pourront ensuite être reprises par la commune pour mettre en place un entretien, une signalétique et une documentation sur les différents circuits repérés. D'autres journées « les voies douces de Bréville » seront organisées pour tester et populariser ces circuits.

BILAN SUR LA NOUVELLE FORMULE DU REPAS DES ANCIENS

Nous avons reçu de nombreux courriers de remerciements, les seniors ont apprécié cette initiative du repas à retirer au restaurant l'Albatros. Nous avons recensé 182 personnes, 111 personnes nous ont répondu et 60 ont fait le choix de déjeuné sur place au restaurant, repas concoctés par le Chef Vincent Ledémé. L'organisation s'est bien déroulée. Nous pensons reconduire cette formule, nous solliciterons chaque année un restaurant de la commune.

INFORMATION SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC

Suite à la mise en place de la réduction d'éclairage public sur la commune. Nous avons eu cinq réclamations. Marie-Claude Hollande et Jean-Michel Polge ont fait le tour de la commune en soirée et ont pu constater certains points à améliorer surtout dans la rue des Saules où les lampadaires sont vétustes et donc un éclairage très faible. Des ajustements seront faits.

COMPTE RENDU SUR LA REUNION DES RIVERAINS DE LA BICHETERIE

Le 4 novembre nous avons fait le point avec les riverains, les avis de chacun sont très divers. Au cours de la période août/septembre ralentissement de la circulation et moins de camions. Le comptage effectué 2000 véhicules/jour dans les deux sens et 51 camions/jour. Pour certains riverains l'accumulation des chicanes n'est pas la solution, signalisation mal placée, difficulté à sortir des garages car manque de visibilité, arrêts des voitures, accélérations, bruit et individus irrespectueux. D'autres personnes sont satisfaites.

Des propositions sont à l'étude : limitation de la vitesse à 50 Km/h par des panneaux, entre le rond point de l'auberge des « casse croute » et la rivière, signalée par 2 radars pédagogiques. Interdire la circulation des camions de la Bicheterie à la Rivière dans les deux sens. Masquer la direction Granville sur le panneau situé à la Rivière.

L'idée serait de donner une impression de village, réhabiliter la rue et l'enfouissement des réseaux. Tout ceci nécessiterait d'étendre la zone agglomérée.

BOTANIK'ART : BILAN ET VOLONTE DE REFAIRE

Suite à la réunion de synthèse du 16 septembre 2021 avec les membres du bureau, la première édition du festival Botanik'Art s'est déroulée les 26 et 27 juin 2021 sur les communes de Bréville, Longueville, Yquelon et Donville. Les caprices de la météo n'ont pas empêchés les visiteurs de venir découvrir les artistes dans les jardins. Cette exposition fut une réussite sur les communes du territoire. La prochaine exposition aura lieu du 4 au 6 juin 2022. Une participation de la commune sera demandée.

DATE A RETENIR

Vendredi 26 novembre à 20 h Noël des enfants à la salle de convivialité Yquelon

Mercredi 8 décembre à 17 h pot du personnel

Mardi 14 décembre à 19 h conseil municipal

Vendredi 7 janvier à 19 h vœux du Maire à la salle polyvalente

DATES DES CONSEILS MUNICIPAUX 1^{ER} SEMESTRE 2022

Mardi 11 Janvier 2022

Mardi 8 Février 2022

Mardi 8 Mars 2022

Mardi 5 Avril 2022

Mardi 3 Mai 2022

Mardi 14 Juin 2022

Questions diverses

✓ Newsletter

Jean-Michel Polge nous informe qu'il y a 106 abonnés.

✓ Transformateur de la route Blanche

Brigitte Vaur nous informe que le transformateur de la route blanche est nettoyé, il est prêt à peindre, seule la porte comporte encore des tags.

✓ Collectif de la route d'Avranches

Brigitte Vaur fait remonter une information de la part d'un collectif qui recherche des personnes pour émettre un avis sur la 2x2 voies reliant Granville à Avranches.

La séance est levée à 20 heures 05

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un le 14 décembre à 19 heures s'est tenu le conseil municipal de Bréville Sur Mer, en Mairie, sous la présidence de Jacques BOUTOUYRIE, Adjoint au maire de Bréville sur mer.

Date de convocation : 7 décembre 2021

Etaient présent :

Mmes Marie-Claude HOLLANDE, Chantal LEDESERT, Myriam ROULEAU, Emeline THEVENIN, Brigitte VAUR.

Mrs Bruno BOUET, Jacques BOUTOUYRIE, Frédéric FORTIN, Michaël LE HELLOCO, Eric LENGRONNE, Jean-Michel POLGE, élus municipaux et Mme Brigitte GEORGES, secrétaire de mairie.

Absent (es) excusés (es)

Denis LAVAT ayant donné procuration à Jean-Michel POLGE

Stanislas MARTIN ayant donné procuration à Jacques BOUTOUYRIE

Annick PEYRE ayant donné procuration à Marie-Claude HOLLANDE

Eloïse BABILONI absente

Secrétaire de Séance : Marie-Claude HOLLANDE

Ouverture de la séance :

Jacques BOUTOUYRIE donne des nouvelles rassurantes sur la santé de Monsieur le Maire.

Avant de commencer le conseil municipal, nous autorisons le maire adjoint à faire trois nouvelles délibérations.

Ordre du jour

- Programme local de l'habitat (PLH)
- Convention territoriale globale entre Granville Terre et Mer et la CAF
- Information urbanisme
- Information éclairage public
- Annulation cérémonie des vœux
- Affaire REYNIS
- Demande de Mme TROEL
- TELETHON
- Questions diverses

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Lors du conseil communautaire du 25 novembre 2021, GTM a décidé de mettre en place un PLH pour une durée de 6 ans. Ce PLH prévoit un programme de production de 2300 logements. Les principes et les objectifs d'une politique publique visant à répondre aux besoins en logements et favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale dans un objectif de répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements sur le territoire. L'état demande moins d'artificialisation des sols et plus de densification de la population. Sous le contrôle de la préfecture en tenant compte des priorités du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ENTRE GRANVILLE TERRE ET MER LA CAF

Chaque commune est invitée à se positionner sur la volonté de s'inscrire dans cette convention territoriale globale et d'engager le travail partenarial dès à présent. La convention territoriale globale (CTG) est une démarche qui vise à mettre les ressources de la CAF, tant financière que l'ingénierie, au service d'un projet de territoire afin de délivrer une offre de service complète, innovante et de qualité aux familles. La CAF souhaite une approche cohérente afin que l'ensemble des familles puisse en bénéficier sur un même territoire. La nouvelle convention prévoit, entre autres, la mise en place d'un pilotage dédié qui est l'occasion de rationaliser les instances partenariales afin d'éviter la superposition des comités de pilotages commissions et instances préexistantes. Dans ce cadre, la CAF de la Manche soutient financièrement et techniquement l'élaboration de ce projet de territoire enfance-jeunesse.

Un coordinateur sera recruté pour veiller à ce que les orientations et cette ambition collective soit mise en place.

Le conseil a approuvé à l'unanimité le principe de convention territoriale globale.

INFORMATION URBANISME

✓ Marché d'appel d'offre concernant le centre bourg :

On a pu observer 38 retraits de dossier sur la plateforme, 6 candidatures ont été déposés, 3 candidats ont été sélectionnés : STRATES EN STRATES, Mme Gwenaëlle DENIAU et LA FABRIQUE DES PAYSAGES chacun devra déposer son dossier début janvier et venir exposer son projet.

Nous avons rencontré les personnes du bureau d'études de La Fabrique Des Paysages. Afin d'avoir du temps pour élaborer le dossier, ils nous demandent de décaler la date d'une semaine. Suite au contact avec le CAUE ce rendez-vous pourrait être reporté début février, chacun sera évidemment prévenu en temps utile.

- ✓ Future salle des fêtes, un audit a été réalisé par l'architecte LAMARE, en retard dans ses projets, nous le recevrons au cours de la première quinzaine de janvier, il nous remettra les plans et le chiffrage pour la réhabilitation.

INFORMATION ECLAIRAGE PUBLIC

Des ajustements ont été faits sur la commune, particulièrement, la rue des Saules dont l'éclairage très vétuste a été rallumé dans l'attente de nouveaux candélabres en 2022.

AFFAIRE MR REYNIS ET MME POLIN

ENEDIS dans le cadre de l'effacement de la ligne HTA va construire un transformateur à 7 mètres de la maison de Mr REYNIS et Mme POLIN à la Bicheterie, transformateur déjà existant en aérien mais plus éloigné de quelques mètres de leur habitation. Mr Follain propriétaire du terrain a signé une convention avec ENEDIS pour y mettre le transformateur. Sachant que Mme Polin est sensible aux ondes et au bruit et qu'ils ne connaissent pas l'incidence que cela pourrait avoir sur leur fils dont la chambre se trouve proche de ce transformateur. Le couple a déposé plainte auprès du tribunal à l'encontre d'ENEDIS, de Monsieur FOLLAIN et de la commune de Bréville sur mer.

Le conseil municipal autorise le maire ou son représentant à défendre la commune dans cette affaire.

Contre : 0 voix Abstention : 1 voix Pour : 14 voix

DEMANDE DE MME TROEL

Mme TROEL souhaiterait utiliser la petite salle pour des répétitions d'un groupe de chant, chaque mardi de 18h30 à 20h30. A l'unanimité le conseil municipal donne son accord moyennant une participation de 75 € jusqu'à fin juin 2022

TELETHON

Comme chaque année, les marcheurs du Téléthon, s'arrêtent dans chaque mairie, le but de ce périple est de recevoir des promesses de dons.

Nous octroyons chaque année un don de 100€.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité

ANNULATION CEREMONIE DES VŒUX

La cérémonie des vœux qui devait avoir lieu le vendredi 7 janvier 2022 est annulée, pour des raisons sanitaires.

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATION AFFAIRE DESFOUX/COMMUNE DE BREVILLE SUR MER

Jacques BOUTOUYRIE donne lecture de la lettre de notre avocat Maître MARIN, reçue ce matin qui fait état des conclusions du tribunal dans l'affaire concernant la vente d'une parcelle à l'auberge des « casse croute ». Le tribunal administratif considère que les conseillers municipaux n'ont pas été suffisamment informés des détails de la transaction avant la tenue de la séance du 5 mars 2020, annule la délibération concernant la vente du terrain et condamne la commune à verser la somme de 1500 € à M et Mme DESFOUX. La décision de faire appel ou non sera votée lors d'un prochain conseil municipal.

La séance est levée à 20h04